

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

FINANCES

VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2016

Délibération : 03.2016.015

Transmis en préfecture le :

22 mars 2016

Séance du : 15 mars 2016

Compte-rendu affiché le 22 mars 2016

Date de convocation
du Conseil Municipal : 8 mars 2016

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume
COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET,

Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX,
Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE,
Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET,
Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX,
Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN,
Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT,
François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves
GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON,
Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY,
Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD,
Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER,
Bernadette PIERONI, Thierry MONNET,
Gilles PEREYRON

Membres absents excusés à la séance :

Pascale ROTIVEL, Anne-Marie JANAS,
Evan CHEDAILLE

Pouvoirs :

Pascale ROTIVEL à Odette BONTOUX,
Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN,
Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON

Le contexte économique ainsi que les grandes orientations des finances locales ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget. Croissance modérée, baisse des dotations sur plusieurs années, augmentation des prélèvements ont imposé de nouveau un travail de cadrage et de programmation afin de construire un budget équilibré qui intègre un niveau élevé d'investissement.

Concernant les recettes fiscales, le budget a été construit sur la base d'une **stabilité des taux communaux** et sur des hypothèses de croissance physique des bases modérées.

Il prend en compte la revalorisation forfaitaire des bases décidée dans la loi de finances par l'État à hauteur de +1 %. contre +0,9% en 2014 et en 2015.

À cette évolution forfaitaire nationale vient s'ajouter les évolutions physiques des bases fiscales (constructions neuves, extensions de constructions...) qui ont été évaluées globalement à +1,2%.

Ainsi, d'après ces informations le produit attendu pour 2016 s'élèverait à 12 158 000€ comme présenté dans le tableau ci-dessous :

	Bases 2015	Bases prévisionnelles 2016	Taux communaux d'imposition 2016	Variation taux / 2015	Produit attendu
Taxe d'habitation	32 823 641	33 603 189	16,86%	0%	5 665 498
<i>évolution totale</i>		2,4%			
<i>revalorisation des bases</i>		1,0%			
<i>évolution physique</i>		1,4%			
Taxe foncier bâti	32 263 078	32 908 340	19,57%	0%	6 440 162
<i>évolution totale</i>		2,0%			
<i>revalorisation des bases</i>		1,0%			
<i>évolution physique</i>		1,0%			
Taxe foncier non bâti	109 645	111 838	46,80%	0%	52 340
<i>évolution totale</i>		2,0%			
<i>revalorisation des bases</i>		1,0%			
<i>évolution physique</i>		1,0%			
Total	65 196 364	66 623 366			12 158 000

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **FIXER** les taux d'imposition à porter dans le cadre 2 - colonne 10 de l'état 1259 COM intitulé « état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 » comme suit :

Taxe d'habitation	16,86%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,57%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,80%

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 33 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAUT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Liste des élus ayant voté CONTRE

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.